

Séance ordinaire du Conseil Communal du 2 novembre 2020

Présidence : Barbara Rochat

Procès-verbal

Secrétaire : Nathalie Penso

Ordre du jour

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal du 28.09.2020
3. Démission de Monsieur Remo Studer
4. Assermentation d'un nouveau membre du Conseil
5. Préavis 10/2020 – Règlement de Police
6. Préavis 11/2020 – Règlement relatif à l'utilisation de caméras de vidéosurveillance
7. Préavis 12/2020 – Règlement sur les heures d'ouverture et de fermeture des magasins
8. Préavis 13/2020 – Carrefour Martines / Verger. Sécurisation du carrefour
9. Préavis 14/2020 – Routes des Martines. Réaménagement de la chaussée et des trottoirs et mise en conformité du réseau d'évacuation des eaux
10. Réponse de la Municipalité - motion « Cheminements piétonniers acceptables en zone périphérique des Planches »
11. Postulat Catherine Roulet et consort – « Pour un plan climat communal »
12. Communication municipalité
13. Communication de la Présidence et du bureau
14. Propositions diverses et individuelles

La Présidente **ouvre la séance à 20h15** et salue cordialement les membres du Conseil communal, Monsieur le Syndic, les conseillers municipaux, les collaborateurs de l'administration communale, ainsi que le public et la Presse. Les consignes sanitaires sont rappelées pour le bon déroulement de la séance.

La Secrétaire du Conseil procède à l'appel.

Sont excusés : Adriana Brewster, Alain Chabloz, Michel Chardonnens, Roland Christeller, Elisabeth Corbaz-Schwarz, Ofelia de Gregorio, Aydin Durmaz, Myrèle Knecht, Giuseppe Mantovani, Bertrand Martinelli, Karim Mazouni, Gérard Mojon, Valérie Moreno, Viviane Prats Alvarez, David Richard, Catherine Roulet, Yves Spanhauer

Sont présents : 48 conseillères et conseillers

1. Approbation de l'ordre du jour 2.11.2020

Demandes de modifications de l'ordre du jour :

Aucune

La discussion n'est pas demandée.

Vote sur l'acceptation de l'ordre du jour.

- **L'ordre du jour est accepté à l'unanimité**

2. Approbation du PV du Conseil communal du 28.09.2020

La Présidente ouvre la discussion.

Demandes de modifications :

- **Point 6 :** Correction du nom de Madame Manuela Schlatter en lieu et place d'Adriana
- **A divers endroits** remplacer « Monsieur le Président par Madame la Présidente »
- **Page 14 :** modification de compte rendu de l'intervention de Monsieur Alfred Belet « Par ailleurs...de fait la commission de classification continue son travail avec ses 5 membres »

La discussion n'est plus demandée.

- **A l'unanimité, le PV est accepté tel que modifié**

3. Démission Monsieur Remo Studer

La Présidente annonce la démission datée du 18 octobre 2020 de **Monsieur Remo Studer** Conseiller communal du Mont Citoyen.

- **La Présidente donne lecture du courrier.**

Le Bureau du Conseil a pris acte avec regret de cette démission et remercie Monsieur Remo Studer pour le travail accompli au sein du Conseil ainsi qu'à la Commission des Finances. La Présidente lui souhaite le meilleur ainsi qu'à sa famille à qui il va pouvoir consacrer plus de temps.

4. Assermentation de la nouvelle conseillère communale

La Présidente présente la candidate au siège vacant du Mont Citoyen, **Madame Brigitte Besson**, domiciliée à la Route du Jorat 9, suite au départ de Monsieur Studer.

Madame Besson n'était pas inscrite sur les listes des candidats aux élections communales de 2016. Elle peut cependant être présentée aujourd'hui par son groupe, celui-ci n'ayant plus de viennent ensuite sur leur liste de 2016.

Selon l'article 82, alinéa 1 de la loi sur l'Exercice des Droits politiques dans le Canton de Vaud, celle-ci permet de traiter les situations de vacances de siège pendant une législature, dans les conseils communaux élus selon le système proportionnel, par analogie à ce qui se fait au Grand Conseil, et les articles 66 et 67 de cette même loi qui en fixe les modalités, il est possible : Lorsqu'un siège devenu vacant ne peut être occupé par un suppléant, les signataires de la liste à laquelle appartenait le conseiller dont le siège est repourvu peuvent présenter une candidature à son remplacement, cette candidature doit obtenir le soutien d'au moins six signataires de la première liste de leur groupe, déposée lors des dernières élections communales.

Madame Besson a obtenu le soutien de six signataires de la liste du groupe Le Mont Citoyen déposée lors des élections communales de 2016. Ces soutiens ayant été validés par le secrétariat municipal, rien ne s'oppose à la nomination de Madame Brigitte Besson

La Présidente demande à la candidate bien vouloir confirmer sa candidature de Conseillère Communale pour la suite de cette législature 2016/2021.

➤ **Madame Brigitte Besson le confirme.**

La candidate est appelée devant la tribune. L'Assemblée est également priée de se lever.

La Présidente lit la promesse officielle. A l'appel de son nom la candidate lève la main droite et dit "Je le promets"

"Vous promettez d'être fidèle à la Constitution fédérale et à la Constitution du canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays. Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité. De contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics. D'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux. De veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer."

➤ **Madame Besson, lève la main droite et dit « Je le promets »**

L'Assemblée applaudit son nouveau membre qui va prendre place de plein droit au sein du Conseil.

5. Préavis 10/2020 – Règlement de Police

La Présidente donne la parole à Monsieur André Guex, Municipal :

Monsieur André Guex, Municipal déclare qu'à la lecture du rapport de la Commission ad'hoc trop d'éléments lui manquent pour actuellement pouvoir fournir les réponses souhaitées, ils seront repris en début d'année 2021.

➤ **Monsieur André Guex, Municipal retire les préavis 10, 11 et 12**

Intervention : Monsieur Olivier Maggioni, Président de la commission ad'hoc chargée d'examiner les préavis, signale que le règlement reçu comportait 160 articles pour le règlement de police plus d'autres plus petits qui ont pu facilement être traités. La commission estime qu'il serait judicieux que la Municipalité organise une consultation. Bien que les services du Canton estiment que cela n'est pas obligatoire, ce n'est pas parce que ce n'est pas obligatoire qu'il ne faut pas le faire. Sur 160 articles, soit une commission traitera le sujet durant une année, soit une consultation est faite auprès des associations locales et partis politiques pour chaque organisme concerné se détermine sur le sujet qui le concerne. Les sujets sont vastes et rien n'empêche la Municipalité d'organiser une forme de consultation.

Intervention : Monsieur André Guex, Municipal admet que la consultation n'est pas un problème, il reste quand même de nombreuses réponses à fournir qui ne sont pas claires et dont des précisions ont été soumises à l'Association des communes. Il propose d'attendre de recevoir toutes les réponses avant d'aller plus loin. Il rappelle que le règlement de police est de la compétence du Conseil communal et que ses membres font partie des sociétés locales et autres concernées par ce règlement.

6. Préavis 11/2020 – Règlement relatif à l'utilisation de caméras de vidéosurveillance

Préavis retiré

7. Préavis 12/2020 – Règlement sur les heures d'ouverture et de fermeture des magasins

Préavis retiré

8. Préavis 13/2020 – Carrefour Martines / Verger. Sécurisation du carrefour

La Présidente invite le rapporteur à lire le rapport de la commission ad'hoc.

- **Monsieur Michel Gaillard donne lecture du rapport de la commission ad'hoc**

La Présidente invite le rapporteur à lire le rapport de la CoFin.

- **Monsieur Christophe-Vincent Corbaz donne lecture du rapport de la CoFin**

La discussion est ouverte

Question Monsieur Olivier Descloux demande à la Municipalité si les luminaires prévus comprennent une télégestion.

Réponse Monsieur Jacques Marchand, Municipal répond que cette technologie n'est pas encore sur le marché. Avec les luminaires prévus, il est possible d'abaisser jusqu'à 30 % la luminosité. Il ne sera en revanche, pas possible d'éteindre les luminaires par cette technologie.

Intervention Monsieur Olivier Descloux déclare que la seule chose dont nous avons besoin est la télégestion qui permettrait d'avoir n'importe quelle politique de gestion de l'éclairage public. Actuellement cet éclairage consomme l'équivalent de mille ménages. La Ville de Lausanne met en avant, sur son site internet, cette solution et s'est engagée à réduire sa consommation. Des normes ont été édictées depuis 2013, et le Conseil communal ne veut plus de technologie compatible, il veut des solutions qui fonctionnent.

Réponse Monsieur Jacques Marchand, Municipal signale que cette technologie est sous forme d'essai à Lausanne et qu'elle doit faire ses preuves. La télégestion doit encore être affinée. Dès qu'elle sera disponible un nouveau préavis sera amené au Conseil communal.

Question : Madame Christine Menétrey souhaite avoir des informations supplémentaires sur la raison de cette sécurisation à la rue des Martines, au croisement, y a-t-il eu des accidents, est-ce à cause des nouveaux bâtiments ou est-ce une demande de l'association des Martines ?

Réponse Monsieur Jacques Marchand, Municipal signale que le carrefour a été l'objet d'assez nombreux accidents, par ailleurs, ce nouvel aménagement s'inscrit dans la planification de la zone 30. Des passages trapézoïdaux seront mis en place pour ralentir fortement la vitesse des automobilistes. Cela commencera par le marquage. Tant que les autorisations de passage en zone 30 ne seront pas reçues, les passages seront conservés. Dès que la zone 30 sera approuvée le marquage des passages pour piétons sera retiré sauf à proximité de l'école, conformément aux directives de l'Etat de Vaud.

Intervention : Madame Christine Menétrey remarque qu'elle n'a pas vraiment eu de réponse, un début de réponse au sujet des accidents a été esquissé, sans plus d'information, après il a été question de la zone 30. Ce que Madame Menétrey comprend c'est que cette démarche sera faite en deux temps, en premier lieu un financement de CHF 175'000 pour quelque chose qui va ensuite être démolie pour être suivie d'une autre demande de financement pour la suite. Elle déclare ne pas être satisfaite de cette réponse.

Réponse Monsieur Jacques Marchand, Municipal complète sa réponse en déclarant que la construction de ce carrefour s'inscrit dans la zone 30 des Martines et a été étudié pour qu'il n'y ait pas d'autres travaux à faire lors de la mise en place de la zone 30. Les travaux auront lieu lors de la mise à l'enquête des « portes » de la zone 30 ce qui est autre chose. En ce qui concerne le carrefour, il n'y aura pas d'autres travaux.

La parole n'est plus demandée.

Le préavis 13/2020 est mis au vote.

Acceptent : 33

Refusent : 4

S'abstiennent : 7

- **Le préavis 13/2020 est accepté**

9. Préavis 14/2020 – Routes des Martines. Réaménagement de la chaussée et des trottoirs et mise en conformité du réseau d'évacuation des eaux

La Présidente invite le Rapporteur à lire le rapport de la commission ad'hoc.

- **Monsieur Michel Gaillard donne lecture du rapport de la commission ad'hoc**

La Présidente invite le Rapporteur à lire le rapport de la CoFin.

- **Monsieur Philippe Vaucher donne lecture du rapport de la CoFin**

La discussion est ouverte

Intervention Monsieur Philippe Hayward constate que tant la Commission ad'hoc que la CoFin restent sur quelques interrogations sur la zone 30, notamment sur le fait de poursuivre ce projet sans avoir de retour du Canton, dont la demande a été soumise il y a plus d'une année. Ne remet pas en doute la nécessité de réaménagement de la route et du collecteur, néanmoins, Monsieur Hayward ne comprend pas pourquoi faire ce réaménagement coûteux aujourd'hui, soit refaire les trottoirs plus larges de deux mètres, de réduire la route à 5 mètres, avec des chicanes, pour maintenir finalement à 50 km et ne faire aucun aménagement pour les deux roues, ceci n'étant pas compatible avec une zone 30. Cela signifie que l'on va construire deux 2 nouveaux trottoirs de 240 mètres pour CHF 530'000, alors qu'il a été dit précédemment que dans la zone 30 les trottoirs n'ont pas lieu d'être. Pour ces questions propose de refuser le préavis et d'attendre la réponse du Canton sur la zone à 30 pour ne faire ainsi qu'une fois les travaux, adaptés aux besoins.

Réponse Monsieur Jacques Marchand, Municipal signale qu'il n'est pas exact que les zones 30 n'ont pas besoin de trottoirs. Par ailleurs, le Conseil communal demande à la Municipalité d'anticiper, et l'on se trouve ici dans une sorte de puzzle, avec la réfection de cette route qui demandera différents travaux souterrains pour les différentes conduites, eaux claires et eaux usées, pour la Commune, ainsi que d'autres pour les Services Industriels et Swisscom. Il a été prévu un aménagement pour répondre à la motion

demandant d'arboriser et diminuer la chaleur dans certains endroits. Actuellement le dossier 30 km/h est à l'examen préalable à l'Etat de Vaud qui engendrera peut-être quelques petites modifications pour une mise à l'enquête début 2021. Une fois que l'enquête sera terminée, la zone 30 pourra être inscrite en même temps que les travaux du carrefour et le la rue des Martines ainsi que la mise en place des portes de la zone 30. Certaines choses seront construites avant dans la mise en place de ce « puzzle ».

Intervention : Monsieur Philippe Hayward admet que pour les trottoirs c'est sans doute exact. Reste néanmoins dubitatif sur la présentation du préavis avant le retour du Canton qui interviendra probablement d'ici deux mois. Préférerait qu'on attende que le Canton se soit déterminé pour partir sur un projet ficelé et à jour.

La parole n'est plus demandée.

Le préavis 14/2020 est mis au vote.

Acceptent : 18

Refusent : 16

S'abstiennent : 11

➤ **Le préavis 14/2020 est accepté**

10. Réponse de la Municipalité - motion « Cheminements piétonniers acceptables en zone périphérique des Planches »

La Présidente invite le Rapporteur à lire le rapport de la commission ad'hoc.

➤ **Monsieur Christophe Corbaz donne lecture du rapport de la commission ad'hoc**

Intervention Monsieur Olivier Maggioni relève que le projet n'est pas trop cher, sur une route sans trop de trafic, quoi que, par contre il n'y a pas beaucoup de piétons, selon ses amis des Planches, en revanche il y a pas mal de vélos pour lesquels rien n'est fait. Monsieur Maggioni a l'impression que cela ne sert à rien.

Intervention Monsieur Christophe Blanc mentionne qu'en tant qu'habitant des Planches, chaque jour entre vingt et trente de personnes utilisent ce cheminement. Effectivement, il pourrait être fait quelque chose pour une piste cyclable mais le coût serait à ce moment-là plus conséquent. Les membres de la Commission se sont rendus sur place à la nuit tombée et peuvent témoigner de cette nécessité pour les piétons.

Intervention Madame Yolanda Muller Chabloz a également un commentaire au sujet des vélos et remercie la Municipalité d'avoir regardé s'il y avait une possibilité. Une des options qui n'a pas été discutée serait d'autoriser un contresens pour les vélos si le chemin passe en sens unique sans aménagements spécifiques.

Réponse Monsieur Jacques Marchand, Municipal déclare que ce n'est pas un problème de faire circuler les vélos qui feraient un détour de 50-70 mètres pour rejoindre la route qui monte.

La parole n'est pas demandée

Vote sur rapport de la Municipalité concernant la motion

Acceptent : 38

Refusent : 1

S'abstiennent : 6

➤ **Le rapport de la Municipalité est accepté à une large majorité**

11. Postulat Catherine Roulet et consort – « Pour un plan climat communal »

La Présidente, invite la postulante à lire son postulat.

- Madame Yolanda Müller-Chabloz remplace Madame Catherine Roulet et donne lecture de quelques éléments significatifs du postulat

Intervention Monsieur Michel Amaudruz, Municipal signale que la Municipalité est favorable à ce postulat et la réponse sera liée au plan canicule communal.

La Présidente constate que sur la forme l'intervention de Madame Muller Chabloz est conforme à la loi, qu'elle porte sur une compétence de la municipalité et que dans ce sens le Conseil peut entrer en matière.

L'entrée en matière du postulat est-elle combattue ?

L'entrée en matière est mise en discussion (sur la forme) :

Intervention Monsieur Jean-Pascal Blanc signale que dans la séance du 22 juin le Conseil a accepté de renvoyer à la Municipalité l'élaboration d'un plan canicule communal proposé par l'Entente Montaine. Ce postulat insistait sur les mesures d'urgence à prendre au niveau communal en cas de canicule comme par exemple les économies d'eau, la gestion des risques incendie, ou la limitation du trafic motorisé dans certains quartiers. Ce postulat invitait également à réfléchir à toutes les mesures préventives sur le long terme pour limiter la hausse des températures avec la création de zones végétalisées. Le postulat présenté aujourd'hui pour un plan climat semble se recouper pour beaucoup dans ses objectifs avec le postulat de l'Entente Montaine. De fait les moyens de lutte contre le réchauffement climatique et contre la canicule sont souvent les mêmes. En quoi ce postulat exige une réponse différenciée de la Municipalité, par rapport au postulat précédent. Si le Conseil décide de prendre en compte ce postulat, la proposition est que la Municipalité fasse une réponse commune pour les deux objets.

Réponse : Madame Yolanda Muller Chabloz indique que le Canton a élaboré un plan canicule et après un plan climat. Le plan canicule s'occupe plus des mesures à mettre en œuvre pour la protection de la population des effets de la canicule alors que le plan climat insiste plus sur les effets du changement climatique. Les choses vont dans le même sens mais ne sont pas totalement redondantes.

Intervention Monsieur Richard Nicole regrette que Madame Roulet ne soit pas présente parce qu'au moment où elle a déposé son postulat au sujet de l'emploi des pesticides dans la commune, le Conseil l'a adopté à une voix de majorité, la sienne en l'occurrence. Cette fois, Monsieur Nicole ne la suivra pas sur cette voie. Les élections approchant, chacun multiplie les interventions pour donner à son électorat l'impression d'agir et pose des objectifs « stratosphériques » qui seront difficiles à atteindre pour se donner quelque peu bonne conscience et se demande quels seront les moyens pour atteindre ces objectifs. Monsieur Nicole relève également que certaines solutions proposées sont déjà mises en œuvre, quant à celle proposant la plantation d'arbres, elle prête à sourire, le Mont n'est pas Chavannes-Renens. Les propositions restent dans le vague chargeant la Municipalité de réfléchir à des solutions. Il ne suivra pas Madame Roulet sur ce postulat.

La parole n'est plus demandée

1/5 de l'Assemblée peut demander (au moins 10 personnes) à ce que le postulat soit renvoyé à une commission.

- **Le renvoi à une commission n'est pas demandé**

La discussion est ouverte sur le fond

Intervention Monsieur Christophe Corbaz remercie Madame Roulet et consort pour ce postulat et de rappeler très régulièrement l'urgence climatique. Fait remarquer que la commune du Mont s'engage déjà beaucoup pour atteindre les objectifs du plan climat du Canton. En recherchant dans la documentation, a retrouvé divers points significatifs : pour la mobilité la Municipalité a depuis de nombreuses années un plan de mobilité douce qui prend du temps à mettre en place, mais qui avance à chaque fois que c'est possible. Concernant les transports en commun, les lignes de bus desservent la commune le 8, 22, 23, 54, 60 et

bientôt une ligne depuis la Blécherette et dont la fréquentation n'est plus du ressort des autorités communales mais de la participation de chacun. En ce qui concerne la biodiversité, les agriculteurs ont déjà énormément fait, par exemple ils laissent 87 hectares de promotion de la biodiversité sur les 548 hectares de zone cultivable, soit 16 % de leur surface exploitable. Les résultats du rapport établi par le bureau d'études biologiques, en 2014, la commune comptait 502 arbres fruitiers haute tige, en 2019, 686, en 2014, 65 hectares avec une haute valeur écologique, en 2019, 70 hectares, et a également été cité l'amélioration de l'habitat pour diverses espèces de plantes. Le Canton a d'ailleurs reconduit ce projet et fixé de nouveaux objectifs pour 2020-2027. Concernant l'implantation des arbres et buissons dans les nouveaux quartiers, les plans de quartiers élaborés dès 2014 ont déjà intégré et budgétisé beaucoup de plantation de verdure qui seront financés par le remaniement et ses propriétaires. Dans les diverses mises à l'enquête des plans de quartier des Montenaillies, il est d'ores et déjà prévu l'implantation de différentes essences d'arbres, des platebandes fleuries etc. Ces informations sont disponibles sur les mises à l'enquête des différents plans de quartiers de 2014. Concernant les subvention et informations aux habitants, le Conseil a validé le règlement sur le fond sur l'efficacité énergétique et le développement durable de la commune du Mont dans sa séance du 25 mars 2019. Ses buts sont : la sensibilisation de la population aux problématiques énergétiques, climatiques et environnementales, la contribution à la diminution de la consommation d'énergie, le développement du recours à l'utilisation des énergies renouvelables, l'incitation à la diminution d'émissions de dioxyde de carbone, l'incitation au perfectionnement professionnel sur les énergies renouvelables et le soutien aux économies d'énergie, l'encouragement à la promotion du développement durable, également hors périmètre énergétique. En résumé, la Commune n'a pas attendu les débats « écolo-politiques » pour agir et qu'énormément de choses ont déjà été mises en place, Monsieur Corbaz l'encourage à continuer dans ce sens et la remercie pour ses efforts. Le règlement du fond pour l'efficacité énergétique et le développement durable de la commune du Mont, et le projet « cité 2000 watt » couvrent à elles seules les 90 % de ce qui serait intégré à un éventuel plan climat, c'est pourquoi il s'interroge sur l'intérêt de cette démarche qui produirait un plan climat communal qui ressemblerait beaucoup au plan climat cantonal et qui demanderait un grand engagement en personnel, ressources, alors que les actions concrètes actuelles et futures seraient beaucoup plus efficaces. En conclusion, il faut que la Municipalité améliore sa communication sur ses engagements climatiques et énergétiques, qu'elle continue à suivre le plan Cantonal, et mette ses ressources dans des projets concrets au lieu de devoir sauver le climat sur papier. Le Conseil communal a une énorme influence par le biais des préavis et budgets.

Intervention Monsieur Barry Lopez signale, ainsi que déjà mentionné par Monsieur Corbaz, la Commune agit déjà concrètement pour une commune plus durable, les dernières actions étant la végétalisation des espaces publics et l'engagement d'un responsable pour le développement durable. L'état de Vaud a déclaré l'état d'urgence climatique, a produit son plan climat comprenant une déclinaison pour les communes. Ces mesures sont pour l'instant volontaires mais à terme cela va devenir obligatoire. C'est pour ces raisons qu'une modification est proposée sur le texte du postulat, à savoir modifier la phrase du dernier paragraphe en supprimant « de réfléchir à l'opportunité » et la remplaçant par « **nous demandons de mettre en place un plan climat communal*** », le PLR soutiendra ce postulat pour un plan climat efficace.

Intervention Madame Yolanda Muller Chabloz est d'accord avec cette modification demandant à la Municipalité de mettre en place un plan climat communal. En complément à ce qui a été dit, Mme Muller Chabloz reconnaît toutes les mesures déjà entreprises, mais pour pouvoir faire baisser le CO2 de moitié en 10 ans, cela ne va pas être suffisant et qu'il faudra en faire plus même si cela fait mal. L'une des voies sera l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments notamment par l'isolation, y compris les bâtiments communaux, ce qui sera difficile à faire si l'on baisse les impôts.

La parole n'est plus demandée

Vote sur le renvoi du postulat corrigé* à la Municipalité

Acceptent : 26

Refusent : 18

S'abstiennent : 2

➤ **Le postulat est renvoyé à la Municipalité**

12. Communications de la Municipalité

La Municipalité a publié ses communications sur le site réservé.

Monsieur Jean-Pierre Sueur, Syndic : précise officiellement qu'il ne se représente pas à sa propre succession et que son mandat se terminera en juin 2021.

13. Communications de la Présidence et du Bureau

Une pétition a été adressée à la Municipalité, les auteurs de celle-ci en ont adressé une copie au Bureau. Cette pétition étant du ressort de la Municipalité, nous lui laissons le soin de faire le nécessaire.

Le 29 novembre prochain le Bureau sera à nouveau sur la brèche pour les votations fédérales, celles-ci se portent sur deux initiatives, si lors de la séance du bureau du 3.11.2020 il est établi que du renfort est nécessaire, nous n'hésiterons pas à vous le faire savoir par voie de mail comme d'habitude.

Il est possible que l'heure de convocation de la prochaine séance du Conseil communal du lundi 14 décembre, soit avancée. La Présidente remercie d'avance les membres pour leur compréhension.

14. Propositions individuelles et divers"

Intervention Monsieur Olivier Maggioni revient sur le concept « police population », qu'il trouve très bien et qui proposait de transmettre à ceux qui le souhaitent, une info-lettre répertoriant sous forme de tableau, pour le Mont et les communes avoisinantes, les événements (cambriolages, vols, vols de voiture etc). Autant dire que pour le Mont, il ne s'agissait pas d'une page A4, mais l'information était très intéressante parce qu'il y était mentionné les rues, les dates ce qui permettait de déduire si on était dans une zone à risque ou pas, si les cambrioleurs ont été mis en fuite par une alarme, en résumé des informations qui permettaient de réfléchir. Cette information a disparu et ce qui désole Monsieur Maggioni par rapport à cette administration communale c'est que malgré un site internet magnifique qui remplace une petite info-lettre artisanale qui avait beaucoup de sens, cela a été remplacé par des « widget », indicateurs sur divers critères, tels que agressions, cambriolages, cybercriminalité, incivilités etc. ce « widget » ne donne aucune information, elle ne donne que l'évolution, qui donnent, par exemple pour le Mont, des incivilités sont en diminution non significative, ce qui veut dire inférieure à 15%. On ne sait pas si on a passé de 7 à 6, idem pour les cambriolages, avec en moyenne un par semaine, dans les anciennes statistiques. Ceci est absurde, dans la mesure où quand on passe de 2 cambriolages à 3, cela produit une augmentation de 50%, et comme chacun sait quand il s'agit de petits chiffres on ne devrait pas parler en %, de même que quand on passe de 0 à 1. Le Canton dans la facture sociale détaille ses prestations dans un document. Dans la discussion sur les comptes avec le Municipal Marchand, il avait été question de savoir ce que couvrait la facture des prestations de sécurité du Canton, à part les rondes de gendarmerie qui remplacent la surveillance de la police locale. Il a été demandé des détails sur les prestations fournies Certainement que le « sapin de Noël qui clignote » d'informations et qui ne donne aucune information mais qui a sûrement coûté très cher se trouve dans cette facture. Pour être constructif, demande au Municipal en charge de la sécurité, de relayer la question au Canton et savoir s'il est possible de revenir à l'info-lettre avec les informations détaillées qui sont utiles.

Réponse : Monsieur André Guex, Municipal signale que sur le site, ancien ou nouveau, les informations sont mises à jour par la police de proximité. Il a été demandé s'il était envisagé de revenir à l'ancienne méthode, ce n'est pas sûr mais la Municipalité insiste. Concernant les coûts, il a été demandé, depuis trois ans de savoir ce qui compose le coût d'un gendarme. La réponse a été surprenante et actuellement dans le cadre de l'association des communes déléгатrices, le problème est en train d'être repris.

Question Monsieur Yann Muller a une question pour la municipalité, mi-septembre de cette année, en passant sur la route de Manlout, a remarqué beaucoup de choses sont faites sur la bordure qui ressemble maintenant à un chemin caillouteux, que cet endroit a été creusé et des cailloux ont été remis et que ce

n'est pas la première fois que les choses sont faites de cette façon. Une semaine ou deux après, la pluie a ramené le résidu caillouteux sur la route. Monsieur Muller aimerait savoir quels sont les coûts annuels engagés pour cette route dans la mesure où elle est de plus en plus fréquentée. Par ailleurs, en vue de la maîtrise des coûts demandés à l'administration communale, quelque chose de définitif serait-il possible ainsi que donner un estimatif des coûts d'entretien de cette bordure ?

Réponse Monsieur Jacques Marchand, Municipal ne peut pas donner de réponse immédiate et le fera lors du prochain Conseil.

Question Madame Nadège Longchamp souhaite relever deux points problématiques relayés par des habitants de la Commune et elle-même. Le premier concerne bus TL 8 et le trafic de drogue qui a lieu en pleine journée. Ce fait a été relayé récemment mais des échos de ces agissements datent de plusieurs années. Madame Longchamp a elle-même été témoin de ce trafic en prenant le bus 8 il y a quelques mois avec ses enfants. Aujourd'hui, il est de notoriété publique que dans le trajet du bus 8 qui relie Pully au Grand-Mont il existe un trafic de drogue tout à fait visible. Madame Longchamp s'inquiète de ce fait mais ne souhaite pas polémiquer par rapport à la manière de vouloir enrayer ce trafic, son inquiétude se porte au niveau des usagers. Aujourd'hui, au titre de la préservation de l'environnement et de la diminution de l'engorgement des routes, la mobilité douce est privilégiée, or ce type de trafic dans une ligne de bus n'incite pas les usagers à prendre ce type de transport, ceci pour des raisons évidentes de sécurité. Les acheteurs de drogues souvent en manque peuvent facilement avoir un comportement inapproprié tel que qu'agressivité, tituber et tomber etc. Le plus inquiétant est le fait que beaucoup d'enfants de la commune prennent tous les jours le bus dès l'arrêt du Rionzi jusqu'au collège du Mottier et peuvent de ce fait se sentir insécurisés ou pire être tentés par ce trafic et cette drogue facilement à disposition. L'utilisation du bus public à la place du bus scolaire a été privilégiée par les autorités communales dans le but de réduire les dépenses et utiliser au mieux les lignes de transports déjà existantes. Les questions sont les suivantes : Que fait la commune pour enrayer ce problème ? Qu'a-t-elle déjà entrepris ?

Réponse : Monsieur André Guex Municipal a déjà été abordé la question avec la gendarmerie et va demander lors de leur séance de la semaine prochaine ou en sont les démarches et si un bilan a été établi. Les TL ont également signalé ces faits et quelque chose est en cours pour résoudre ce problème. Des informations complémentaires pourraient être données lors de la prochaine séance.

Question Madame Nadège Longchamp aborde le sujet des Eco Points tant au Grand-Mont qu'au Rionzi. Aujourd'hui, le tri des déchets est devenu une habitude pour chacun ou devrait l'être. Suite à des questions ou commentaires de plusieurs habitants de la commune, Madame Longchamp ne peut pas leur expliquer pour quelles raisons il n'y a pas de tri pour les bouteilles PET dans les éco-points, ni de tri d'aluminium. Résultat, les personnes qui ne pas peuvent aller à la déchetterie de Manloud mettent ces déchets à la poubelle et la Conseillère trouve triste d'entendre cela. Les poubelles du collègue du Mottier sont prévues pour les déchets des élèves, il y a le papier, le pet et l'aluminium, ce qui incite les jeunes à trier, pourquoi ne pas avoir les mêmes catégories de poubelles dans nos Eco-points ? Concernant l'Eco-Point du Grand-Mont, pourquoi ne pas avoir un molok qui puisse contenir le papier et le carton ? Le constat est que par exemple la veille, il y avait des cartons déposés au pied des moloks. Madame Longchamp est tout à fait consciente que si quelqu'un a des gros cartons, il peut les amener à la déchetterie de Manloud mais pense aussi qu'avoir un container avec une ouverture un peu plus grande pour pouvoir y glisser les petits cartons est nécessaire. Surtout lorsque les personnes qui viennent éliminer des bouteilles vides utilisent des cartons usagés pour le transport. En ce qui concerne l'Eco-point du Rionzi, il y a environ un an, deux moloks ont été incendiés ce qui est regrettable. Mais pour la Conseillère, le plus regrettable aujourd'hui est que ces moloks n'ont toujours pas été remplacés et qu'à la place il reste deux espaces inutilisés pour mettre les déchets. Pourquoi les réparations n'ont-elles pas encore été faites. Quand sont-elles prévues ? En ces temps bouleversés par la pandémie et dans le but de limiter les contacts entre les personnes, il semble important que les Eco-Points puissent permettre aux montains de pouvoir déposer les petits déchets sans devoir tous monter à la déchetterie de Manloud, plus particulièrement les personnes âgées, les jeunes qui n'ont pas de voiture. Ces adaptations seraient bénéfiques pour tout le monde. Cela désengorgera l'arrivée à la déchetterie pour juste quelques cartons ou quelques bouteilles PET et ce serait également mieux pour l'environnement.

Réponse : Monsieur Michel Amaudruz, Municipal répond que, concernant ces choses, notamment le PET, ils soient autant que possible ramenés dans les magasins. Concernant la problématique du Grand-Mont il faudrait augmenter la capacité de ce site, il faudrait installer deux containers pour qu'il en ait suffisamment pour permettre les échanges. Régulièrement des containers sont vides avec des bouteilles à côté, donc il y a de la place mais pas de respect de la chose. Concernant le Rionzi, s'agissant du domaine privé, cela relève d'une décision du quartier. Il s'agit également des problématiques des incivilités pour lesquelles le souhait émis est de pouvoir installer de la vidéo-surveillance sur ces sites.

Intervention Madame Nadège Longchamp concernant le Grand-Mont redemande qu'un effort soit fait pour que les petits cartons puissent être mis dans le container. Concernant le Rionzi, la commune ne peut-elle pas contraindre les propriétaires à faire le nécessaire, les habitants ne comprennent pas la distinction, pour eux il s'agit d'une déchetterie non aménagée.

Réponse : Monsieur Michel Amaudruz, Municipal prend note et reviens vers le Conseil. Précise concernant le Grand-Mont, que quand les containers à verre ont été installés, il y avait deux containers de libre, utilisés pour renforcer notamment le papier.

Question Madame Yolanda Muller Chabloz demande, concernant la COVID, des places de jeux et cour d'écoles avaient été condamnées, actuellement le nombre de personnes dans l'espace public étant limité la Municipalité compte-elle refaire la même chose qu'au printemps, sachant que le mouvement est important pour la santé des enfants. Si c'est le cas, Madame Muller Chabloz souhaite savoir sur quelle base légale cela serait fait.

Réponse Monsieur Christian Menétray, Municipal déclare que pour le moment aucune fermeture des places de jeux n'est prévue.

La parole n'est plus demandée

Contre appel : Claudine Testaz Rouiller est présente

La prochaine séance aura lieu le 14 décembre 2020, la Présidente clôt la séance à 22h20.

Le Mont-sur-Lausanne, le 30 novembre 2020

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La Présidente



Barbara Rochat



La Secrétaire



Nathalie Penso